pensé que la conclusion logique de ce débat devait être le vote de l'ordre du jour suivant :

La Chambre, confiante dans le gouvernement et résolue à substituer à la contribution personnelle mobilière et à l'impôt des portes et fenêtres un impôt général sur le revenu avec dégrèvement gradué des revenus inférieurs à un certain chiffre, laisse à la commission du budget, d'accord avec le gouvernement, le soin d'en rechercher l'application et passe à l'ordre du jour.

Ont signé : MM. Carpentier-Risbourg, Coget, Dron, Dubois, Eliez-Evrard, Guillemin, Hayez, Yung, Lepez, Michau, Sever, Sirot-Mallet, Weil-Mallez.

Explications de M. Guillemet

M. Guillemet développe son projet de résolution.

M. Jaurès m'a reproché, dit-il, d'avoir modifié le projet que j'avais déposé au commencement de cette législation. J'en conviens, j'ai une conception de l'impôt différente de celle du gouvernement. Celle-ci serait dangereuse pour le pays et j'ai le devoir de le dire. Il faut que la Chambre se prononce soit pour le statu quo, soit pour l'impôt sur le revenu, soit pour celui sur les revenus (Applaudissements au centre).

La déclaration globale, c'est la main mise sur la fortune des citoyens.

LA PRIORITÉ

M. Bourgeois, président du conseil — Le gouvernement accepte et demande au besoin la priorité pour l'ordre du jour Guillemet, afin de pouvoir la combattre au fond. (Applaudissements à gauche)

M. Cochery.—La commission appuie la demande de priorité en faveur de la motion Guillemet qui reproduit les considérants de la nôtre. (Applaudissements au Centre)

La priorité est adoptée.

DISCUSSION

sur l'ordre du jour Guillemet

Discours de M. Doumer

M. Doumer. — *Je ne veux apporter ici que quelques brèves affirmations. Il s'agit de savoir si on peut prendre l'ensemble de facultés du contribuable. Si on veut prendre nos contributions actuelles, les diviser en cédules et décorer cela du nom d'impôt sur les revenus. Le gouvernement ne s'associera pas à cette pseudo-réforme* (Applaudissements à gauche) *La Chambre dira si elle veut par une sorte de question préalable écarter la réforme elle-même* (Applaudissements à gauche).

Le vote qui va être émis a une importance capitale pour l'orientation de la politique fiscale du pays.

M. Millerand. — *Très bien !*

M. Doumer. — Le gouvernement a pris sa responsabilité. A la Chambre de prendre la sienne (Applaudissements prolongés à gauche.

Discours de M. Poincaré

M. Poincaré monte à la tribune, mais dès les premiers mots M. Millerand l'interrompt.

M. Brisson. — Terminons tranquillement ce débat, je vous en prie.

M. Poincaré. — Il ne s'agit pas de savoir si on est pour ou contre les *réformes*. C'est se ménager un succès facile que de poser ainsi la question. Le cabinet prétend avoir le monopole de la vertu. (Vifs applaudissements au centre. Bruit intense à gauche). Tout le monde peut revendiquer ce monopole, personne celui des réformes. Applaudissements au centre). Il ne faut pas frapper aveuglément, brutalement l'ensemble des revenus de chacun.

M. Jaurès a dit que la déclaration était indispensable pour faire œuvre de justice. Lorsque M. Doumer a dit hier à la tribune : « Je ne suis pas intransigeant » il était applaudi par les intransigeants de l'extrême-gauche. Mais les concessions du ministre n'étaient qu'apparentes et c'est bien parce qu'elles n'étaient qu'illusoires que l'extrême-gauche les applaudissait. (Vifs applaudissements au centre). On ne peut pas séparer la déclaration, de la taxation. Et cela suffit pour que nous repoussions le projet. (Vifs applaudissements au centre).

Discours de M. Bourgeois
président du Conseil

M. Bourgeois. — Nous vous avons présenté un projet étudié, complet. *La résolution* de M. Guillemet n'est autre chose que la résolution de la Commission. C'est un refus de discuter notre projet. C'est la question préalable (Applaudissements à gauche). *On n'oppose au nôtre aucun projet. On évite de se prononcer* sur les principes, sur ce qui constitue la réforme (Applaudissements à gauche). De la sorte, on n'a pas besoin de se mettre d'accord sur une réforme. *On peut par contre se mettre d'accord pour* repousser une réforme précise et par ricochet pour renverser un ministère (Applaudissements à gauche). Le gouvernement ne peut accepter cette façon de faire. Si elle suivait sa Commission, la Chambre ferait un aveu d'impuissance et n'indiquerait pas quelle politique elle veut suivre. Si la Commission du budget a choisi cette procédure, c'est qu'elle était si profondément divisée qu'il lui eut été impossible d'apporter un projet à elle (Applaudissements à gauche).

Les travaux de la commission extraparlementaire sur les revenus *n'ont abouti qu'à un échange de vues*. Le projet Burdeau n'a recueilli aucun suffrage. La question des cédules rencontre un écueil, c'est l'impôt sur la rente (Applaudissements à gauche.)

Voix au centre. — Pourquoi ?

M. Bourgeois. — Ce serait une banqueroute, a écrit M. Say.

M. Brincard. — Mais les socialistes le demandent, l'impôt sur la rente.

M. Bourgeois. — Quelqu'un viendra-t-il dire que l'impôt sur la rente est possible ? (Tumulte prolongé.)

M. Bourgeois. — *Le projet ministériel n'est pas un bloc intangible.* On pourra le discuter, l'amender (Applaudissements à gauche).

Par la faute de la commission, le projet reste entier. *Sur les points essentiels, nous n'abandonnons rien* et nous faisons de leur acceptation une question de gouvernement. Sur les détails d'application, je le répète, nous ferons toutes les concessions nécessaires.

Le président du conseil parle ensuite de l'enquête faite et la trouve concluante, ayant porté sur des communes de type moyen.

M. Marchegay. — *C'est la plus petite qu'on a choisie dans mon arrondissement.*

M. Bourgeois. — Communes de type moyen ne veut pas dire communes d'étendue moyenne. (Exclamations prolongées.) On dit que cet impôt sera personnel : non ! il sera réel puisqu'il visera non la personne mais le bien que ce contribuable possède. (Applaudissements à gauche.) Si vous en admettez le principe, le gouvernement se prêtera de la manière la plus conciliante aux modifications aux dispositions qui seront considérées comme arbitraires et vexatoires.

(La gauche applaudit).

M. Bourgeois. — Si au début de la Révolution, au moment de la déclaration des Droits de l'Homme on était venu opposer des difficultés pratiques à chaque article, jamais la déclaration n'aurait vu le jour. Il a fallu du temps pour appliquer les principes. Nous accorderons tout le temps nécessaire pour arriver au bon fonctionnement de l'impôt.

On a dit que le gouvernement cherchait à déplacer la question. On a dit qu'il y avait là une question politique. Eh bien ! oui ! il y en a une. La question [illegible] sentiment fiscale, puisqu'elle suffira à classer les partis (Vifs applaudissements à gauche). Il s'agit de savoir ce que doit être l'impôt dans une démocratie. Le gouvernement estime qu'il n'est pas défendu à une société de se servir de l'impôt pour diminuer dans une large mesure, les inégalités sociales (Applaudissements à gauche).

Il faut désirer que chacun se rende bien compte du chiffre d'impôt qu'il paie ; avec l'impôt sur le revenu chacun le saura. Le gouvernement demande donc que les principes soient expressément maintenus dans la formule qu'il acceptera. Il ne sait pas encore laquelle (Mouvements divers, bruit).

M. Brisson. — Voulez-vous enfin laisser le président du Conseil éclaircir la question ? (Rires ironiques au centre).

M. Bourgeois. — En tous cas, il n'en acceptera aucune qui ne consacre ces principes. (Très bien à gauche).

Des questions précises sont posées devant la Chambre ; *si elle ne se prononce pas nettement, si elle ne répond pas nettement sur ces trois points capitaux du projet, si la formule ne donne pas à la commission le mandat précis de rechercher les applications qui en découlent le gouvernement n'aura qu'une chose à faire, ce sera de laisser à d'autres la responsabilité du pouvoir.* (Vifs applaudissements à gauche).

Une ovation est faite au président du Conseil.

Réponse de M. Poincaré

M. Poincaré. — Je tiens à répondre au catéchisme fiscal du président du Conseil. Il vient nous dire : où vous ferez ce que nous demandons, ou vous ne ferez rien. Ce n'est pas exact, ce qui différencie le système d'impôt sur les revenus distincts, c'est qu'on peut opposer séparément chacune des questions et par exemple frapper la rente ou ne pas la frapper.

Car cette question de la rente est, non une question de droit, mais de fait et de crédit, comme l'a très bien démontré M. Fernand Faure. Le sort de la réforme de l'impôt sur les revenus ne dépend donc pas de cette question (Vifs applaudissements au centre). On a invoqué des principes et des formules. M. le président du conseil a parlé des portes et fenêtres. Il a dit qu'il ne devait sur ce point rencontrer de contradiction. Evidemment, nous voulons tous faire les réformes justes : mais pourquoi a-t-il traité la déclaration de quantité négligeable.

M. Jaurès la considère comme indispensable (Applaudissements au centre).

Le second principe est plus discutable : c'est l'impôt global sur le revenu.

On a parlé de proportionner l'impôt aux facultés des contribuables. Mais personne n'a demandé qu'il fût improportionnel.

Ce n'est pas encore sur ce point qu'on va batailler ; c'est sur la déclaration et la taxation (Très bien au centre).

Peut-on prétendre que ce n'est pas là un principe. Nous n'acceptons pas la déclaration et la taxation. Le projet n'est pas un projet de réforme : il est gros d'illusions, d'aventures et de déceptions (Applaudissements sur un certain nombre de bancs).

Discours de M. Millerand

M. Millerand. — M. Poincaré a avec lui tous les *adversaires du projet de loi sur les successions*. (Vifs applaudissements à gauche). Nous nous sommes unis avec un ministère qui a déclaré qu'il voulait marcher de l'avant. La proposition Guillemet *n'est pas une solution. Si on ne veut pas d'impôt sur* le revenu, il y a au moins l'impôt sur les revenus. Mais on ne peut pas l'établir celui-là sans frapper la rente et M. Delombre ne le veut pas. C'est donc le *statu quo qui serait maintenu.*

Le vote sur le projet du gouvernement marquerait par la une orientation nouvelle.

M. Jaurès. — Très bien !

M. Millerand. — *Il appartient à la Chambre* d'indiquer cette orientation. Si la Chambre repousse le projet du gouvernement, elle refusera par là de dégrever sept millions de petits contribuables. *Ces sept millions de contribuables se retrouveront.* (Applaudissements à gauche).

Au milieu des acclamations de l'extrême-gauche, M. Millerand quitte la tribune et la clôture de la discussion est prononcée.

LE VOTE

M. Brisson met aux voix la résolution de **MM. Guillemet et Bozérian.**

M. Cochery. — La commission demande à la Chambre de voter cette résolution.

M. Bourgeois. — Le gouvernement la repousse et si elle était votée, considérerait ce vote comme un acte de défiance (Applaudissements à gauche).

Le scrutin est ouvert et donne lieu à pointage.

On a donné 580 bulletins ; or, sur les 580 députés, un certain nombre manquent, soit malades, soit décédés.

Le président donne les résultats suivants :

Votants	560
Contre	288
Pour	272

La résolution Guillemet est repoussée (Applaudissements répétés à gauche).

L'ordre du jour Dron

M. Doumer. — Le gouvernement demande le vote de l'ordre du jour de M. Dron et de ses collègues du Nord, pour lequel il demande la priorité. (*Voir le texte plus haut*).

M. Brisson. — MM. Méline, Krantz et plusieurs de leurs collègues demandent d'ajouter après les mots : « l'impôt sur le revenu » les mots suivants : ne comportant ni déclaration globale ni taxation. (Applaudissements au centre).

VIF INCIDENT

M. Doumer. — Le gouvernement attache une question de confiance à la première partie de cet ordre du jour.

M. Cochery. — Sur cette première partie, la commission n'a pas à intervenir. Elle interviendra plus tard sur la motion de M. Méline. (Applaudissements).

Voix à gauche. — Démission ! Démission !

M. Cochery ne répond rien et descend de la tribune.

M. Doumer. — Cette première partie contient un témoignage de confiance et l'affirmation des deux principes contenus dans le projet du gouvernement. Il est naturel que le cabinet pose la question de confiance sur ce vote. (Applaudissements à gauche.)

M. Cochery remonte à la tribune. De l'extrême-gauche, on lui crie sur l'air des lampions : Démission ! démission !

M. Cochery. — Je m'étonne qu'on vienne chercher à nouveau une équivoque...

A gauche. — Démission ! démission !

M. Cochery. — La commission du budget travaille...

Démission ! démission !

M. Cochery. — J'entends votre interruption. Il n'y a plus de commission du budget. Qu'on vienne donc apporter à la tribune cette motion (Vifs applaudissements au centre).

La commission demande à la Chambre, je le répète, de se prononcer sur les mots « sans déclaration, ni taxation ». (Applaudissements au centre).

LE SCRUTIN

On vote sur la première partie de l'ordre du jour Dron, ainsi conçu :

La Chambre, confiante dans le gouvernement et résolue à substituer à la contribution personnelle mobilière et à l'impôt des portes et fenêtres un impôt général sur le revenu...

Le scrutin donne lieu à pointage.

M. le président en proclame les résultats :

Pour	297 voix
Contre	249 »

La première partie de l'ordre du jour Dron est adoptée. (Vifs applaudissements à gauche).

PROPOSITION MÉLINE
sur la déclaration et la taxation

M. Doumer. — La Chambre vient de témoigner sa confiance au gouvernement et d'adopter les points principaux du projet. Le gouvernement considère *qu'il s'est pas engagé sur une question de voies et moyens.* (Applaudissements à gauche) Il vaudrait mieux pour la Chambre qu'elle ne se laissât pas lier les mains à l'avance sur les moyens d'application du principe qu'elle a adopté. Mieux vaudrait en s'en tenir à l'ordre du jour de M. Dron. (Applaudissements à gauche.)

M. Poincaré. — Réserver cette question, c'est réserver toute la question (Vifs applaudissements au centre, bruit à gauche).

M. Poincaré continue au milieu d'un vacarme épouvantable.

Si vous ajournez la question, vous vous condamnez à l'avortement.

Après quelques paroles, hachées par les *interruptions de l'extrême gauche*, **M. Poincaré** termine en demandant le vote de l'adjonction Méline.

M. Dron déclare qu'il repousse l'adjonction.

M. Léon Bourgeois. — Le gouvernement a eu satisfaction ; il a obtenu le vote de confiance qu'il demandait. L'adjonction Méline reprend indirectement la motion de la commission.

On veut faire revenir la Chambre sur son vote. Il ne faut pas préjuger dès aujourd'hui de la question des voies et moyens. Il faut la réserver. (Applaudissements à gauche).

MM. Méline et Cochery se présentent ensemble pour monter à la tribune. On rit bruyamment.

M. Cochery s'incline devant **M. Méline.**

M. Méline. — Il y a une question de bonne foi en discussion : la formule que la Chambre a votée est insuffisante pour indiquer ce qu'elle veut.

L'impôt sur le revenu ne signifie rien, de précis. [illegible]

Il faut compléter [illegible] la

déclaration, sans laquelle la loi tomberait. (Applaudissements au centre. — Interruptions à gauche). Je vous mets au défi d'interrompre au défi de voter sur la déclaration.

LES AMENDEMENTS

Deux sous-amendements, l'un de M. Pourquery de Boisserin, l'autre de M. Maurice Faure, qui réservent à la commission l'examen de la question de la déclaration sont présentés.

M. Cochery, au milieu du bruit, combat ces amendements, soutient la motion Méline.

Autre question de confiance

M. Bourgeois revient à la charge.

M. Bourgeois. — Je pose encore la question de confiance, afin qu'on ne puisse pas dire que le gouvernement se dérobe. (Applaudissements.)

Je demande donc à la Chambre de voter l'amendement de MM. Pourquery de Boisserin et Faure.

Cet amendement est ainsi conçu :

« La Chambre, etc., réservant l'examen de la déclaration globale et de la taxation, etc. »

M. Cochery demande la priorité pour l'amendement Méline (Bruit intense).

M. Cochery. — Si le gouvernement la repousse c'est qu'il sait qu'il y a une majorité contre la déclaration.

M. Brisson estime que les sous-amendements doivent venir avant la motion Méline. Cependant il préfère consulter la Chambre sur la question de priorité.

Après pointage, le président proclame les résultats suivants :

Pour la priorité :	284 voix
Contre :	277 »

La priorité est accordée au sous-amendement de M. Pourquery de Boisserin.

M. Bourgeois répète que le gouvernement attache la question de confiance au vote de l'amendement, de M. Pourquery de Boisserin. (Applaudissements à gauche).

M. Poincaré. — Si j'ai bien compris, M. le président du conseil réserve la question de confiance pour demander à la Chambre de ne pas résoudre la question qui lui est soumise, la question essentielle qui divise cette assemblée. Mes amis et moi n'entendons pas le réserver. Nous condamnons dès à présent la déclaration.

Je m'étonne que ceux qui ont toujours demandé la déclaration consentent maintenant à un sursis, qui n'est qu'une dernière équivoque. (Applaudissements au centre).

VOTE SUR L'AMENDEMENT
Pourquery de Boisserin

L'amendement Pourquery de Boisserin est mis aux voix. Il y a pointage. Le tumulte est à son comble.

Le scrutin donne les chiffres suivants :

Pour	285 voix
Contre	276 »

Applaudissements prolongés à gauche. Quelques cris de : Vive la République !

Le reste de la motion Dron est adopté à mains levées.

L'ensemble de la résolution est mis aux voix. Après **pointage, il est adopté par 286 voix contre 270.**

Scènes tumultueuses

Toute l'extrême gauche éclate en bravos enthousiastes.

Les socialistes se tournent vers M. Cochery et commencent à crier : démission !

M. Cochery veut monter à la tribune, puis, sur une observation de M. Brisson, en redescend très irrité, hué par les socialistes, qui en *combrent* le pied de la tribune.

M. Brisson a de la peine à rétablir l'ordre.

La prochaine séance

On scrutine sur la fixation de la prochaine séance au 19 mai.

Des protestations s'élèvent. On repousse cette proposition par 304 voix contre 261.

Sur la demande de M. de Lasteyrie qui fait remarquer que plusieurs crédits doivent être votés prochainement, notamment pour Madagascar, la prochaine séance est fixée à lundi.

La séance est levée à dix heures 40.

Physionomie de la Chambre

Tout doit avoir une fin dans ce bas monde, même les discussions sur la *réforme de notre régime fiscal*. Il est vrai que durant quatre longues séances, partisans et adversaires de l'impôt sur le revenu ont eu tout le temps de traiter la question de principe. Tous les arguments pour ou contre ont été développés, plutôt deux fois qu'une et, depuis hier, le débat commençait à se *traîner dans les redites.*

M. Georges Cochery lui-même n'a rien dit de bien nouveau et il aurait fort bien pu se dispenser de prendre la parole, si sa qualité de président de la Commission du budget ne lui eut fait en quelque sorte une obligation de répondre au discours prononcé hier par le ministre des finances. En dépit de sa voix nasillarde, de son geste étriqué, de son perpétuel hochement de tête, M. Georges Cochery ne manque pas de talent. Il a de la chaleur, de la méthode et ne se laisse pas facilement démonter par les interruptions. C'est là une qualité toujours précieuse pour les orateurs parlementaires, mais particulièrement *appréciables dans les discussions* aussi mouvementées que celle de l'impôt sur le revenu. M. Cochery a du reste été très soutenu par les gros bataillons du centre qui, après l'avoir fréquemment applaudi pendant son discours, ont acclamé sa péroraison.

***

La discussion générale a été close alors et la véritable bataille s'est engagée. Contrairement à son habitude, la Chambre a écouté en silence la lecture des divers projets de résolution déposés sur le bureau. Ceux-ci étaient au nombre de sept, *plus l'ordre du jour terminant la déclaration des députés républicains du Nord apportée à la tribune par M. Dron. Cette déclaration, l'honorable député de Tourcoing l'a lue d'une voix claire, sonore et le parti progressiste tout entier l'a longuement applaudie.* Comme il était impossible de voter sur tous les textes à la fois, il a bien fallu faire un choix et *donner la priorité à l'un d'entre eux.* C'est à celui de M. Guillemet que ce honneur est échu. Le gouvernement acceptait d'ailleurs que la question fut placée sur ce terrain.

La résolution de M. Guillemet votée, le cabinet n'avait plus qu'à plier bagage. Si, au contraire, cette motion était repoussée, la commission *du budget se trouvait obligée moralement* de démissionner. Le ministre des finances a parlé le premier sur la motion Guillemet, résumant à grands traits son argumentation d'hier, puis, quelques phrases vigoureuses de M. Poincaré ont amené le président du Conseil à la tribune.

***

M. Bourgeois ne s'est pas borné, comme on le croyait, à traiter la question au point de vue politique. Il a jugé nécessaire d'entrer plus avant dans l'examen du projet et de reprendre en partie les arguments développés par le ministre des finances. Ne devait-il pas, en effet, expliquer à la Chambre les points sur lesquels le gouvernement pouvait accepter de transiger et si, au contraire, il considérait comme intransigeables ceux sur lesquels il posait la question de confiance. Cette partie du discours de M. Bourgeois a été applaudie à tout rompre par les *ministériels. Jamais, du reste, président du conseil n'avait parlé avec plus de fermeté.* C'est ce moment, le résultat final, incertain jusqu'alors, a commencé à se dessiner.

***

M. Poincaré, malgré toute son habileté parlementaire, *malgré toute son éloquence, n'a pas réussi à grouper une majorité favorable à la motion Guillemet.*

La suprême intervention de M. Millerand a convaincu par contre les hésitants et produit une impression très vive.

On a voté : Le scrutin a donné lieu au pointage. Mais avant même que les membres du bureau se fussent retirés pour procéder à cette opération, tout le monde était fixé. Les secrétaires avaient annoncé partout que le gouvernement avait avant le pointage une majorité de 23 voix et la gauche avancée avait souligné ce résultat par des bravos prolongés.

Vingt minutes plus tard le président revenait à son fauteuil et proclamait, aux applaudissements des radicaux, le résultat définitif.

La majorité ministérielle était de seize voix. Le gouvernement voulait un vote positif. Il a demandé à la Chambre de le lui donner sur l'ordre du jour présenté par M. Dron et ses *collègues du Nord.*

M. Méline est revenu pour essayer de glisser dans le texte de cet ordre du jour un petit amendement qui en détruisait presque totalement la portée. Le cabinet cela va sans dire n'a pas voulu l'entendre de cette oreille et il a posé la question de confiance, tandis que les radicaux *accueillaient par le cri de démission le président* de la commission du budget qui venait appuyer l'amendement Méline.

Nouveau pointage. Nouveau succès pour le gouvernement, mais cette fois la majorité s'élève à 48 voix.

***

Il était alors 8 heures du soir et la discussion recommençait de plus belle à propos du petit paragraphe présenté par M. Méline.

Les adversaires de l'impôt sur le revenu pourront se vanter d'avoir lutté avec vaillance.

Ils ont défendu le terrain pied à pied et s'ils ont succombé ce n'est pas faute de bravoure, encore moins d'acharnement.

Leur insistance a été tellement vive que, pour la troisième fois de la journée ils ont obligé le *président du conseil à poser la question ministérielle.*

Pour la troisième fois aussi le gouvernement a triomphé.

Le vote le plus défavorable lui a encore donné 16 voix de majorité.

Le cabinet Bourgeois sort donc vainqueur de *cette lutte si chaude, si mouvementée.*

Non seulement il a résisté aux coups redoublés de ses adversaires mais il se retrouve plus fort après qu'avant l'assaut.

Sa victoire le consolidera sans doute pour longtemps.

C'est à M. Dron et aux députés républicains du Nord, signataires de l'ordre du jour de confiance, qu'il doit ce brillant résultat.

T. H.

SÉNAT

Séance du 26 mars 1896

Présidence de **M. Loubet**, président

La séance est ouverte à trois heures un quart.

M. Morel donne lecture d'un rapport sur le projet portant ouverture et annulation de crédits supplémentaires.

Les articles et l'ensemble de ce projet sont adoptés à l'unanimité de 212 votants.

LES AMIDONS ET GLUCOSES

L'ordre du jour appelle la première délibération sur la proposition de loi relative au régime des amidons et des glucoses.

L'urgence est déclarée.

L'article 1er est adopté.

M. Poirrier demande le rejet de l'article 2, qui établit à l'entrée en glucoserie un droit de 4 francs par 100 kilogrammes d'amidine sèche et par 150 kilogrammes d'amidine verte, et exempte les amidines fabriquées avec des blés, des seigles, des orges et des riz.

Cette disposition, dit-il, inaugure un système dangereux qui consiste à établir un droit intérieur sur une industrie française au profit d'une autre industrie également française, on veut protéger la fécule de pomme de terre contre la concurrence de l'amidine tirée du maïs étranger, et l'on prétend ainsi protéger l'agriculture. C'est une illusion. La fécule ne peut pas remplacer l'amidine de maïs, car celle-ci est indispensable dans certains cas. En outre, si le droit était voté, c'est l'amidine de riz qui se substituerait à l'amidine de maïs.

Mais admettons que le résultat désiré soit obtenu. Ce serait 180.000 quintaux de fécules qui trouveront un débouché ; cela comprend 800,000 quintaux de pommes de terre, mettons 1,200,000 quintaux si l'on veut. Or, la production totale des pommes de terre en France, en 1894, a été de 113 millions de quintaux ; elle avait été de 135 millions de quintaux en 1893.

On voit donc quel faible avantage la loi apporterait à l'agriculture. Je demande donc au Sénat de repousser cet article comme dangereux et inutile (Très bien sur un certain nombre de bancs).

M. Dauphin, rapporteur, répond qu'il est déjà arrivé dans l'élaboration des droits de douanes et de taxes intérieures de favoriser une industrie française au détriment d'une autre. Il n'y a point de principe absolu en cette matière. On doit avant tout chercher l'intérêt du pays.

Dans le cas actuel, la situation est bien simple. Le tarif général a établi sur les glucoses étrangères un droit qui est à peu près prohibitif.

On voulait ainsi favoriser à la fois la glucoserie et la culture de la pomme de terre ; mais la glucoserie et l'amidonnerie ont trouvé une fissure, elles ont fait entrer du maïs pour le transformer en amidine et de cette façon, elle n'ont plus payé que 6 fr. de droit de douane au lieu de 12 fr. De cette façon, l'amidine de maïs est employée pour la production du tiers environ de toute la glucose fabriquée.

L'article 2 ne porte préjudice ni à la glucoserie ni à l'amidonnerie ; il arrêtera seulement l'importation du maïs étranger.

Pourquoi a-t-on dit, n'augmente-t-on pas le droit sur le maïs ? C'est qu'il entre une quantité sortable dans l'alimentation des bestiaux et qu'en augmentant le droit on aurait porté préjudice à l'agriculture.

C'est pour cela qu'on a eu recours au droit d'accise...

M. Peytral. — ... qui frappe aussi le maïs français.

M. le rapporteur. — Le maïs français, d'après des statistiques, se vend de 14 fr. 50 à 15 fr. 10 le quintal, prix bien supérieur à celui des maïs étrangers. En outre, il est trop sec pour servir à l'amidonnerie et à la glucoserie. Il n'est donc pas intéressé dans la question.

M. Poirrier a dit que la culture de la pomme de terre ne gagnerait rien à la loi, il a parlé de 6000 hectares ; M. le ministre a parlé de 8000.

M. Viger, ministre de l'agriculture. — Il faut ajouter que la concurrence de l'amidine de maïs, en abaissant le prix, décourage les cultivateurs de pommes de terre.

L'article 2 est adopté ainsi que les articles 3 et 4.

L'ensemble du projet est adopté par 194 voix contre 27 sur 221 votants.

Le Sénat vote en deuxième délibération la proposition de loi relative aux chambres de commerce.

L'ensemble de la loi est adopté.

La nomination de la commission des finances est renvoyée aux rentrées des vacances de Pâques.

La séance est levée à 5 heures 45 et renvoyée à demain à 4 heures.

L'Expédition de Dongola

LES CRÉDITS VOTÉS

malgré la France et la Russie

L'*Agence Nationale* reçoit la dépêche suivante :

Le Caire, 26 mars, 3 h. 55. — La commission de la dette s'est réunie ce matin. Les commissaires français et russes ont déclaré s'opposer au prélèvement demandé par l'Angleterre ; ils ont déclaré que les puissances seules pourraient accorder ce crédit, le caractère politique de cette question rendant la commission de la Dette incompétente.

» La majorité, composée des commissaires anglais, italien, allemand et autrichien a déclaré passer outre.

» Les commissaires français et russe ont quitté la salle des séances.

» Après leur départ, la majorité a voté le crédit. Aussitôt le syndicat français des porteurs de titres égyptiens a fait signifier une assignation au gouvernement et à la commission de la Dette.

» Les tribunaux mixtes sont saisis. »

Les Italiens en Afrique

ÉCHEC DES NÉGOCIATIONS DE PAIX

Rome, 26 mars. — L'*Italia militare* affirme que les négociations avec Ménélik ont irrémédiablement échoué : la paix est impossible.

La visite de l'empereur d'Allemagne a relevé *le moral du parti de la guerre. De grands pré*paratifs sont faits en vue d'envoyer en Afrique des renforts suffisants pour tenir les Abyssins en échec jusqu'en automne. Dès lors, d'un commun accord avec l'Angleterre, on fera une formidable campagne contre le négus en le prenant à revers par l'Harrar.

Dernière Heure

Les Espagnols à Cuba

Madrid, 26 mars. — Une dépêche officielle de la Havane annonce que le colonel Segura s'est emparé du campement des insurgés à Siguanea.

L'action a été très chaude. Les insurgés ont eu 70 morts et 300 blessés, et ont abandonné une grande quantité d'armes.

Les journaux de ce matin

Paris, 27 mars. — **Du Voltaire.**

Après une bataille parlementaire qui restera mémorable, le gouvernement a remporté un véritable triomphe. Six assauts successifs ont été livrés par les républicains conservateurs, appuyés par toute la droite. Ces assauts n'ont pas déplacé une voix.

Nos prévisions se trouvent donc confirmées ; nous avions prétendu que la nomination de la commission du budget n'était pas conforme au sentiment de la majorité de la Chambre. Le bulletin secret avait alors permis aux adversaires du gouvernement de remporter un succès provisoire.

En séance publique, les vraies opinions de chacun devaient se manifester. Les républicains de principe n'ont pas faibli à leur devoir.

— De Lucien-Victor Meunier dans le **Rappel**:

Les scrutins d'hier nous ont appris tout ce qu'ils pouvaient nous apprendre ; que le cabinet radical ne saurait compter à la Chambre actuelle sur une majorité solide, fidèle. Au premier jour, on le prétend, cette majorité peut se casser en morceaux.

Soit ! alors comme nous le ferions aujourd'hui si neuf votes avaient été déplacés hier, nous mènerons campagne en faveur de la dissolution.

— D'Albert Leroy dans l'**Événement:**

La majorité est mince, mais le passage était étroit et le cap des tempêtes difficile à doubler. Cinglons ! puisqu'on nous y convie, ne fût-ce que par curiosité vers la terre inconnue.

Nous y verrons peut-être ce que cache la formule flottante de l'impôt général sur le revenu.

Du Figaro :

Le succès du ministère d'ailleurs peut-être corrigé par un retour offensif de l'opposition dont la conduite en cette occasion, est au-dessus de tout éloge.

Les modérés sont entrés en lice avec un esprit *de décision qui fait honneur à leur prévoyance* politique, car c'est eux que le ministère vise beaucoup plus directement que les réactionnaires catégorisés.

C'est leur influence qui sera battue en brèche au mois de mai par les préfets radicaux.

Résignons-nous à un échec temporaire, mais *ne nous décourageons pas.*

Chronique Régionale

NOS REPRÉSENTANTS

Voici comment se sont répartis les votes de nos députés sur la première partie de l'amendement Dron :

Nord.— Ont voté *pour* : MM. Carpentier, Risbourg, Cogez, Destontaines, Dubois, Dron, Eliez, Evrard, Guesde, Guillemin, Hayez, Jung, Lepez, Michau, Sever, Sirot-Mallez, Weil-Mallez.

Ont voté *contre* : MM. Cochin, Dansette, Lemire, Le Gavrian, Loyer, Montalembert, Pichon.

Pas-de-Calais.— Ont voté *pour* : MM. Basly, *et* Lamendin.

Ont voté *contre* : MM. Adam, Boudenoot, Dussaussoy, Fanien, Graux, Jonnart, Ribot, Rose, Tailliandier.

Les retraites de la marine

Notre correspondant parlementaire nous télégraphie à la date du 26 mars :

Sur le rapport de M. Rouge, député de Marseille, la commission des pétitions de la Chambre vient de renvoyer au ministre de la marine « en lui demandant de vouloir bien la faire examiner avec tout l'intérêt qui s'attache à une cause si juste » une pétition du Syndicat des inscrits maritimes de Dunkerque, *déposée par M. le général* Iung, formulant un ensemble de vœux tendant à l'amélioration des pensions de retraite servies par la Caisse des Invalides de la marine et demandant notamment :

1· L'augmentation du taux des pensions servies par la caisse des Invalides.

2· La retraite proportionnelle *depuis quinze* années effectives de navigation.

3· Le droit à la pension après 250 mois (20 ans et 10 mois) de navigation et dès l'âge de 45 ans.

4· L'unification des retraites.

Nominations officielles

Mouvement dans la police. — Un important mouvement dans l'administration de la police vient d'être signé au ministère de l'intérieur.

Voici les nominations qui intéressent notre région :

M. Dreyfus, commissaire de police du 3e arrondissement à Lille, appelé à d'autres fonctions, est remplacé par M. Mourgues, précédemment commissaire de police à Tours.

M. Hurst, commissaire spécial adjoint à Lille, est *remplacé par M. Camus*, précédemment commissaire spécial adjoint à Paris.

M. Thomas, commissaire spécial adjoint à Briey, est nommé en la même qualité à Lille, poste créé.

M. Dupuis de Lafforcade est nommé commissaire spécial à Feignies, en remplacement de M. Erraux, nommé à la direction de la Sûreté générale.

M. Rouillé, commissaire central à Tourcoing, est *élevé sur place*, à la 1re classe de son grade.

Les deux autres postes de Tourcoing sont élevés à la 2e classe.

M. Navaux, commissaire de police à Elbeuf est *nommé à Tourcoing en remplacement* de M. Lenoble, nommé à St-Servan.

M. Besson, commissaire de police à Autun, est nommé commissaire de police à Tourcoing, en remplacement de M. Renard, nommé à Poitiers.

M. Spéneux, commissaire de police à Caudry, est nommé commissaire de police à Tourcoing, emploi créé.

M. Delattre, commissaire de police à Roncq, est nommé à Caudry.

M. Pélissier, commissaire spécial-adjoint à Boissy (Seine-et-Oise), est nommé commissaire de police à Roncq.

M. Robert, élève à l'école des commissaires de Lyon, est nommé à Croix, en remplacement de M. Seguin, nommé commissaire de police à Ussel.

M. Clément, commissaire de police à Saint-Servan est nommé à Wattrelos, en remplacement de M. Robert.

M. Robert, commissaire de police à Wattrelos, est nommé commissaire de police à Dunkerque, en remplacement de M. Keller, nommé commissaire de police à Yvetot.

LA GARE DE LENS

M. Basly s'est rendu auprès de M. le ministre des travaux publics dans le but d'obtenir l'agrandissement immédiat des bâtiments de la gare de Lens. Le député de Lens-Carvin a surtout fait remarquer que les salles réservées aux voyageurs sont trop restreintes, que les quais, les voies de service et les marquises couvertes sont insuffisants et que l'installation des bureaux de la grande vitesse laisse considérablement à désirer de même que le corps de garde réservé aux conducteurs et garde-freins.

M. le Ministre des Travaux publics, par lettre du 18 Mars, vient de répondre à M. Basly que le projet d'agrandissement de la gare de Lens est approuvé et que la Compagnie du Chemin de fer du Nord a fait savoir tout dernièrement qu'elle compte exécuter les travaux dans le cours de la présente année.

Cette décision sera bien accueillie par les voyageurs qui chaque jour partent de la gare de Lens et dont le nombre de l'an dernier a été de 460,000, alors que les gares de Calais n'en accusent que 164.500. Boulogne 324,000 et Arras 475,000.

L'AFFAIRE TREMBLIÉ

L'arrêt de la Cour d'Assises cassé par la Cour suprême

La Chambre criminelle de la cour de cassation vient de casser l'arrêt de la Cour d'assises du Nord dans l'affaire Tremblié.

Le motif de la cassation est le suivant : *parmi les jurés suppléants se trouvait* un juré qui n'avait pas trente ans accomplis.

La Cour suprême a renvoyé à samedi prochain pour la fixation de la Cour d'assises qui sera appelée à statuer à nouveau sur ce procès sensationnel dont les frais s'élèvent déjà actuellement à 45,000 francs.

Dans ces conditions, le juré en question ayant siégé dans de nombreuses affaires, elles vont devoir être toutes reprises devant une autre cour.

LES GRÈVES

A ROUBAIX

Au tissage de M. Th. Vienne, rue de Fontenoy

La grève de chez M. Th. Vienne s'est terminée dans les circonstances suivantes :

Hier matin une nouvelle délégation des grévistes s'étant présentée au tissage, à six heures et demie, M. Vienne a de *nouveau déclaré qu'il* refusait absolument de renvoyer son contremaître auquel il n'avait aucun reproche à faire et que les livrets étaient à la disposition des ouvriers,

Au cours de cet entretien, l'un des ouvriers délégués ayant pu parler au contre-maître Leplat, *celui-ci déclara qu'il était disposé à quitter* l'usine de son plein gré lorsque les ouvriers auraient repris le travail, car il tenait à faire la preuve que tous les métiers étaient en bon état et fonctionnaient dans des conditions satisfaisantes.

A 8 h. 1[2], tous les ouvriers réintégrèrent l'atelier et un *groupe vint dire à Leplat qu'ils* ne déclincheraient qu'après son départ. Ce dernier prévint alors le patron qu'il était résolu de partir pour faire cesser tout conflit, mais seulement quand les ouvriers travailleraient effectivement.

M. Vienne lui demanda si sa résolution était inébranlable ; *sur sa réponse affirmative*, il ne put que prendre note de sa décision.

Les ouvriers se mirent au travail, et ce ne fut que quand les métiers furent en marche que le contre-maître partit, accompagné de M. Th. Vienne. Le conflit était terminé.

On ne peut que rendre hommage à la conduite du *contre-maître Leplat, qui a fait avec* dignité et sang-froid le sacrifice de sa situation pour faire cesser cette grève.

A TOURCOING

Chez MM. Ritaine et Watteau

Cette grève va prendre fin par suite de la décision prise par M. Dupire, employé chez MM. Ritaine et Watteau, de se retirer volontairement afin de faire disparaître la cause du conflit.

Voici du reste la lettre que M. Dupire nous a fait parvenir.

Tourcoing, le 26 mars 1896.

Monsieur le Rédacteur,

Pour aplanir le différend qui existe actuellement entre MM. Ritaine et Watteau et leurs ouvriers tisserands, je me suis décidé à démissionner, malgré les observations de mes patrons et contrairement à leur désir.

Je ne fais donc plus partie, dès aujourd'hui, du personnel de la maison *Ritaine et Watteau.*

Les ouvriers tisserands savent parfaitement que je n'ai jamais rempli que mon devoir et rien de plus et persistent cependant à vouloir mon renvoi contrairement à toute *justice et à tout sentiment de bonne fraternité*, alors qu'ouvrier comme eux et père de famille, j'ai besoin de travailler pour élever mes enfants.

Je préfère néanmoins me retirer que de continuer plus longtemps à être la cause d'un conflit préjudiciable tant aux ouvriers qu'aux patrons.

Veuillez agréer, monsieur, mes civilités empressées.

E. Dupire.

Employé chez MM. Ritaine et Watteau.

Chez M. Jules Desurmont

Les ouvriers rattacheurs en grève de la filature Desurmont, à qui le patron avait assuré *mercredi un minimum* de salaire de 27 francs, qu'ils avaient accepté, n'avaient pas cru cependant reprendre le travail si un quatrième rattacheur pour la conduite de deux métiers ne leur était pas adjoint.

Le patron a embauché hier de nouveaux rattacheurs, si bien que cette grève peut être égale*ment considérée comme terminée.*

Une nouvelle grève

Hier matin, 22 rattacheurs sur 27 de la filature Valentin et Flipo, place Thiers, ont quitté le travail, réclamant une augmentation de salaire.

Ces ouvriers qui sont actuellement payés à 27 centimes de l'heure, réclament 30 centimes.

Chronique Locale

ROUBAIX

A propos du dénombrement

Les feuilles de dénombrement sont toutes distribuées ; nous croyons être utile à nos lecteurs en leur donnant la loi du 26 juin 1889 sur la nationalité, afin de leur faciliter la tâche du remplissage des feuilles.

Article 1er. — Les articles 7, 8, 9, 10, 12, 13, 17, 18, 19, 20 et 21 du Code civil sont modifiés ainsi qu'il suit :